

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

Séance du 07 juin 2024

Date de convocation 03 juin 2024	Nombre de Conseillers :	En exercice :	12
		Présents :	12
		Votants :	12

Date d'affichage
03 juin 2024

OBJET : BATIMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DE L'ETAGE DU BATIMENT DE LA MAIRIE

L'an **deux mille vingt-quatre et le sept juin** et à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, MM. Yannick BIELLE , Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jean-Marc MAZOU, Xavier PIAT, Jérôme SANCHEZ.

Absents-excusés :

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que le village ne dispose pas **d'espace aménagé pour stocker les archives, de salle dédiée aux réunions pour les associations du village.** Elle propose de créer ces espaces en aménageant l'étage du bâtiment de la Mairie située 1570 route des Pyrénées.

Elle présente différentes fiches techniques. Le montant estimé pour l'opération « **bâtiment 2024** » s'élève à **146 464.55 € HT** maximum auquel s'ajoute le diagnostic technique pour un montant de **954 € HT** et l'étude thermique STD pour un montant de **1 100 € HT**, soit un montant total maximum de **148 518.55 € HT**.

Pour pouvoir réaliser ce projet, Mme le Maire propose de solliciter de l'Etat, du Département et de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées le maximum de subventions possibles.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population dans lequel une enveloppe bâtiment a été définie

Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'opération « bâtiment 2024 » comprenant les travaux d'aménagement de l'étage du bâtiment de la Mairie, le diagnostic technique et l'étude thermique STD, ci-dessus exposés,

AUTORISE Mme le Maire à demander une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, pour l'opération « bâtiment 2024 »,

PRÉCISE que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier auprès du Département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Martine RODRIGUEZ